

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 337

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 42

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« , à tout moment, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction issue de l'Assemblée nationale.